



Bienvenue au  
conseil  
d'administration  
de la FCAB-CFLA

**Pour profiter au mieux de ce cours d'orientation, voyez-le sous forme de diaporama.**

**Il n'y a pas de commentaires supplémentaires dans le champ Remarques.**

**Vous pouvez décider de procéder aux activités, puis de vérifier vos réponses sur les diapositives suivantes ou à l'aide des liens Web fournis.**

**L'abréviation FCAB-CFLA désigne la Fédération  
canadienne des associations de  
bibliothèques—Canadian Federation of Library  
Associations**

**Dans le présent cours d'orientation, nous utilisons  
FCAB pour désigner la Fédération (version  
française)**

**Le site Web de la FCAB-CFLA est disponible en  
français et en anglais et toute la correspondance  
officielle de la FCAB-CFLA est disponible dans les  
deux langues officielles.**

**(<http://cfla-fcab.ca/fr/home-page-fr/>)**

À la fin de  
cette  
orientation,  
vous serez en  
mesure :



de déterminer les OBJECTIFS et la structure de la FCAB-CFLA et vous serez familiarisé avec le Plan stratégique



d'énumérer les postes actuels au sein du conseil d'administration et de décrire les responsabilités de ce dernier



de décrire le travail effectué par les comités établis par la FCAB-CFLA



de suivre les politiques actuelles du conseil, entre autres la politique sur les réunions



d'interpréter des documents financiers comme le budget et les états financiers



de trouver les documents importants dont le conseil d'administration a besoin pour faire un travail efficace

# Qu'est-ce que la FCAB-CFLA?

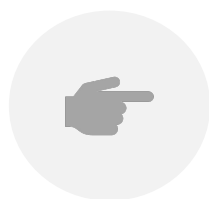


La Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA) est le porte-parole national unifié de la communauté des bibliothèques du Canada. [FCAB-CFLA](https://www.fcab-cfla.ca/)

***ACTIVITÉ : Trouvez cet énoncé sur le site Web de la FCAB. Quels sont les trois volets particuliers du travail de la FCAB-CFLA?***

(La réponse se trouve à la prochaine diapositive)

# En tant que porte-parole national de la communauté des bibliothèques du Canada, la FCAB-CFLA travaille à :



accroître  
l'excellence des  
bibliothèques  
au Canada



promouvoir les  
valeurs et  
l'importance  
des  
bibliothèques



influencer les  
politiques  
publiques  
nationales et  
internationales  
qui touchent  
les  
bibliothèques  
et leurs  
collectivités

# Membres de la FCAB-CFLA

L'adhésion à la FCAB-CFLA est offerte aux associations, aux groupes ou aux sociétés qui souhaitent promouvoir les intérêts de la communauté des bibliothèques canadiennes.



*ACTIVITÉ : Écoutez [ce balado](#) et répondez aux questions suivantes :*

1. Quel était le nom de l'association nationale des bibliothèques avant la création de la FCAB-CFLA?
2. Pourquoi la FCAB-CFLA est-elle importante? Quelles sont les deux raisons données par les personnes interviewées dans ce balado? Laquelle vous interpelle le plus?

## ACTIVITÉ

Une association qui souhaite se joindre à la FCAB-CFLA a besoin de plus d'information sur ses membres.

**ACTIVITÉ : Trouvez les réponses aux questions suivantes**



- Quels sont certains des enjeux sur lesquels se penche la FCAB-CFLA?
- Quand et où se tiendra l'assemblée générale annuelle (AGA)?
- Notre budget de fonctionnement est de 80 000 \$ par an. Quels seraient nos frais d'adhésion?
- Combien de votes obtiendrons-nous?

(Coup de pouce : consultez la [page Adhésion à la FCAB-CFLA](#) et les [réunions de la FCAB-CFLA](#). Passez à la diapositive suivante pour lire les réponses.



Réponses  
aux  
questions de  
la diapositive  
précédente



### **Quels sont certains des enjeux sur lesquels se penche la FCAB?**

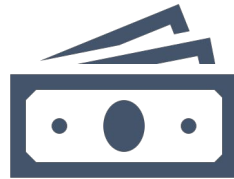
Les enjeux qui touchent les bibliothèques partout au Canada; par exemple, le droit d'auteur, la liberté intellectuelle, l'accessibilité, le développement des ressources humaines, la politique et la réglementation fédérales, le libre accès, le gouvernement ouvert et les questions autochtones, pour n'en nommer que quelques-uns.



### **Quand et où se tiendra l'AGA?**

Au début de chaque année civile, pendant la Superconférence de l'Association des bibliothèques de l'Ontario.

Réponses aux questions de la diapositive précédente (suite)



**Notre budget de fonctionnement est de 80 000 \$ par an. Quels seraient nos frais d'adhésion?**

1 % de votre budget de fonctionnement, soit 800 \$.



**Combien de votes obtiendrons-nous?**

Les contributions de moins de 2 000 \$ donnent droit à un vote.



# Plan stratégique

- La version préliminaire du plan stratégique sera présentée à l'assemblée générale annuelle de 2019.
- De plus amples informations seront ajoutées ici dès qu'elles seront disponibles.

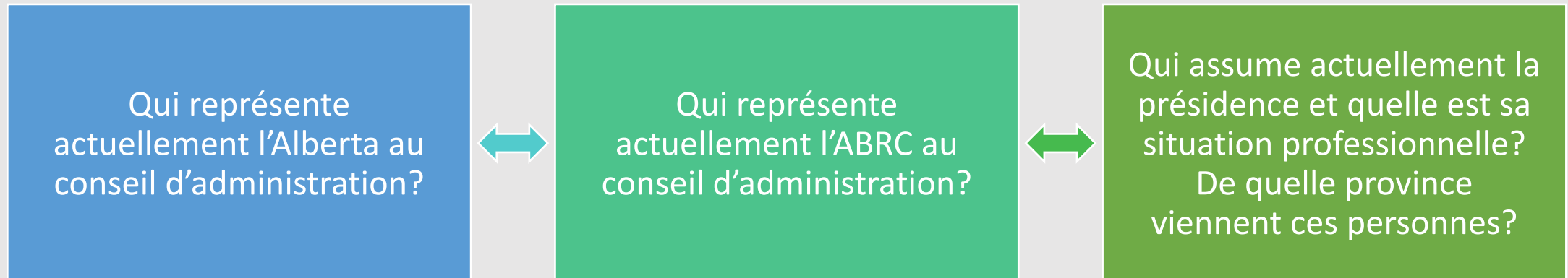


# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Le conseil est formé de 9 à 12 administrateurs/trices.
- L'élection des administrateurs/trices a lieu à chaque assemblée générale annuelle.
- Les membres élisent des administrateurs/trices pour tenir les rôles suivants :
  - sept administrateurs/trices représentant chacun/chacune une association multisectorielle
  - un/e administrateur/trice membre d'une association de bibliothèques francophones
  - un/e administrateur/trice représentant les membres d'ascendance autochtone
  - un/e administrateur/trice représentant le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)
  - un/e administrateur/trice représentant l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)
    - Ressources :  
<http://cfla-fcab.ca/wp-content/uploads/2016/07/By-Law-No1.pdf>

# Activité



Les réponses se trouvent sur  
<http://cfla-fcab.ca/fr/about/board/>

# Comités

- Le travail de la FCAB-CFLA est effectué dans une large mesure par les nombreux bénévoles qui font partie des comités stratégiques et des groupes de travail.
- Les comités sont composés de représentants/tes de toutes les régions du Canada et de divers secteurs des bibliothèques.
- Les comités se réunissent régulièrement et fournissent des mises à jour à la FCAB-CFLA. Les mises à jour se trouvent à la page [Rapports](#) du site Web de la FCAB-CFLA.



# LES QUATRE GRANDS COMITÉS

- Comité sur les normes relatives au catalogage et aux métadonnées
- Comité sur le droit d'auteur
- Comité des questions autochtones
- Comité sur la liberté intellectuelle

Mandat et membres

Mandat et membres

Mandat et membres

Mandat et membres

# Activité :

## Comprendre les travaux des comités



Le Comité sur la liberté intellectuelle mène un sondage par l'entremise de la FCAB-CFLA. Repérez cette enquête et l'objectif de l'enquête.



Citez l'un des documents comprenant l'énoncé de principe sur le droit d'auteur.



Quel est le mandat du Comité des questions autochtones?



Pouvez-vous trouver la dernière mise à jour du Comité normes relatives au catalogage et aux métadonnées?



# Réponses aux questions de la diapositive précédente



L'Enquête sur les contestations sur la liberté intellectuelle est menée chaque année. Intention déclarée : « En documentant et en signalant ces incidents, les bibliothèques canadiennes font la preuve de leur engagement en matière de responsabilité publique et de transparence institutionnelle. »



Droit d'auteur : voir les exposés de position à Lignes directrices et exposés de position. Il y a quatre énoncés de position sur le droit d'auteur.



Mandat du Comité des questions autochtones



Les mises à jour des comités sont présentées dans des rapports trimestriels.

# Communications du conseil d'administration

Les documents du conseil, comme les procès-verbaux des réunions, les communications des comités, les politiques, les énoncés de principe, les documents historiques et les documents de travail, se trouvent tous dans Google Drive. Le lien sera communiqué aux nouveaux membres du conseil.

Les réunions et les communications continues avec le conseil d'administration ont lieu par courriel. Les ordres du jour, les rapports de la directrice générale, les rapports trimestriels sur l'exécution du budget et les procès-verbaux des réunions se trouvent tous dans Google Drive.

Les réunions du conseil se tiennent généralement par téléconférence une fois par mois et durent environ deux heures.

# POLITIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La FCAB-CFLA fait appel à un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour éclairer le conseil d'administration et les comités sur les questions de procédure de la Fédération.

Vous pouvez voir la liste des politiques actuelles [ici](#).

Les politiques en cours de rédaction ou les politiques internes liées au fonctionnement du conseil se trouvent dans Google Drive.



# Quelles sont mes principales responsabilités en tant que membre du conseil?

Il existe plusieurs politiques pour vous aider à comprendre votre travail en tant que membre du conseil, mais la plus importante est la Politique sur les rôles et responsabilités du conseil.

***Activité : Trouvez cette politique dans le dossier Google Drive de la FCAB-CFLA et lisez-la attentivement***

La prochaine diapositive porte sur votre responsabilité à titre de membre du conseil d'administration en ce qui concerne ses réunions (probablement le rôle le plus important que vous aurez à jouer).



# Réunions du conseil d'administration : Questionnaire

Utilisez la [politique sur les réunions](#) (en anglais) pour trouver les réponses aux questions ci-dessous (voir les réponses sur l'écran suivant). Il serait avantageux de lire la politique sur les réunions dans son intégralité *avant votre première réunion*.

1. Qui préside les réunions du conseil d'administration de la FCAB-CFLA?
2. Pourquoi le conseil de la FCAB-CFLA utilise-t-il les résolutions en bloc?
3. Qu'entend-on par quorum?
4. Peut-on voter par courriel?
5. Comment procède-t-on pour présenter une motion et la mettre aux voix?
6. Qui peut assister aux réunions du conseil?
7. Qu'en est-il des séances à huis clos?

## Réunions du conseil d'administration : réponses

1. La présidente de la Fédération préside toutes les assemblées des membres de la Fédération, du conseil d'administration et du comité de direction. En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, ces fonctions et pouvoirs peuvent être exercés par la vice-présidente.
2. Les résolutions en bloc portent sur des questions courantes ou non controversées qui ne nécessitent pas de discussion et qui peuvent être mises aux voix ou approuvées suivant une seule motion.
3. Une majorité supérieure à 50 % des membres d'un conseil ou d'un comité donné constitue le quorum pour la conduite des affaires.

# Réunions du conseil d'administration réponses

4. Oui! Lorsqu'on procède à un vote par courriel, une majorité supérieure à 50 % de l'ensemble des membres du conseil ou d'un comité est requise pour que la motion soit adoptée.

5. Motions : Les motions font en sorte que toute affaire ou mesure importante est présentée aux fins de discussion et de décision, et qu'elle est consignée au procès-verbal. Une motion nécessite un motionnaire et un comotionnaire. La proposition et l'appui d'une motion ouvrent la discussion sur l'affaire à l'étude. Cela ne signifie pas que le motionnaire ou le comotionnaire appuie le point en question.

Vote sur une motion : La discussion est habituellement suivie d'un vote à main levée (oui, non ou déclaration d'abstention), après quoi la motion est adoptée ou rejetée.

## Réunions du conseil d'administration : réponses

6. Seuls les membres du conseil et des comités, ainsi que les participants d'office, peuvent participer aux réunions du conseil d'administration et des comités de la FCAB-CFLA. Il est loisible aux membres du conseil et des comités d'inviter des observateurs, des présentateurs et d'autres participants.

7. Une motion est nécessaire pour assister à une séance à huis clos ou pour la quitter afin de discuter de questions confidentielles ou de nature délicate. Il peut s'agir d'évaluer, de récompenser ou de discipliner des personnes, de régler des problèmes de ressources humaines, etc. (voir la Politique sur les réunions pour de plus amples renseignements).



# FINANCES

- Les rapports financiers sont produits tous les **trimestres**.
- La FCAB-CFLA rédige des **rapports conviviaux** à l'intention du conseil et des comités.
- L'exercice financier de la Fédération prend fin le 31 août de chaque année ou à une autre date selon la décision du conseil.
- Les rapports se divisent en trois colonnes :
  - Budget annuel
  - Depuis le début de l'exercice
  - % du budget depuis le début de l'exercice par rapport au budget réel



# REVENUS

- La FCAB-CFLA est entièrement financée par ses membres.
- La cotisation est fixée à 1 % du budget de fonctionnement annuel de l'organisme, la cotisation annuelle minimale étant de 300 \$ CAN.
- Une catégorie de membres de la Fédération a plein droit de vote. Le nombre de votes auxquels chaque organisme membre a droit est basé sur l'échelle suivante :
  - 300 \$ à 2 000 \$ = un (1) vote
  - de 2001 \$ à 10 000 \$ = deux (2) votes
  - 10 001,00 \$ ou plus = trois (3) votes



# Avez-vous d'autres questions?



Si vous avez des questions au sujet de la FCAB-CFLA, de votre travail en tant que membre du conseil d'administration ou du contenu de cette présentation PowerPoint, veuillez communiquer par courriel avec Michael Rogowski à [mrogowski@cfla-fcab.ca](mailto:mrogowski@cfla-fcab.ca) ou avec le président actuel du conseil d'administration.

Merci de présenter votre participation!